



CONNEXION



Montréal, 21 juin 2024

À l'attention de madame Rady Khuong

**Objet : L'état du dossier des plaintes à l'encontre de Desjardins déposées en 2022 à propos du consentement et la prolongation du délai pour obtenir un verdict.**

Bonjour madame Khuong,

Je vous remercie de m'avoir renseignée sur l'état du dossier des plaintes. Du même coup, vous me voyez étonnée de savoir que la Commission d'accès à l'information (CAI) n'ait pu régler ce dossier dans les délais requis, soit deux ans, donc ce printemps 2024.

Les citoyens ont eux très bien respecté les règles et attendaient patiemment le verdict. Ils ont envoyé à la CAI un message clair d'appui afin que l'institution ne cède rien sur le consentement libre et éclairé, socle de notre démocratie. D'innombrables obstacles dressés par une économie numérique rendent vulnérables nos renseignements personnels (RP).

La CAI, sa présidence, ses fonctionnaires et ses avocats sont les chiens de garde de notre vie privée. Or votre choix de traiter nos plaintes comme secondaire, laisse toute la marge de manoeuvre temporelle aux grandes institutions pour instaurer une culture de dépossession du consentement sur nos RP, ce qui gruge nos droits et libertés. Ces institutions serviront de modèle pour toutes les entreprises, le farwest.

Avoir choisi de laisser trainer un dossier touchant nos droits les plus sensibles avec une entreprise aussi importante que l'est Desjardins au Québec, nous donne à croire que le projet de loi 38 aura eu raison du rôle de la CAI comme protecteur du citoyen, entre autres concernant la prévention sur des projets à portée gouvernementale tel le portefeuille d'identité numérique, dont Desjardins est le fier partenaire, légalement enregistré comme lobby.

J'ose croire que ce grand effort citoyen pour sauver ce qu'il nous reste de droits sur notre vie privée continuera de résonner dans les murs de la CAI comme un rappel à l'indépendance et à la transparence de l'État.

Bien cordialement,

Sylvie Bergeron, pdg de Connexion-u